

Département de la NIEVRE République Française Arrondissement de : NEVERS Commune : POISEUX	<p style="text-align: center;"><u>EXTRAIT DU REGISTRE</u> <u>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u> <u>DE LA COMMUNE DE POISEUX</u></p> <p style="text-align: center;">Séance du : 25 Novembre 2022</p>
---	--

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 8

Date d'affichage : 09/12/2022

Date de convocation du conseil : 21/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq du mois de novembre, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr FITY Jean- Louis, Maire.

Etaient présents :

M. FITY Jean-Louis
Mme BALDACINI Angélique
Mme COLIN Michèle
M. LAFARGUE Jérôme
M. RABIEGA Yann
M. LONGO Thierry
M. GUION Wilfrid
M. de VILLAINES Jean

Etaient absents:

M. GALLET Laurent
M. JOUSSOT David

Secrétaire de séance : Madame COLIN Michèle

DELIBERATION TARIFICATION SALLE DES FÊTES ASSOCIATION : 2022 I 125 DE 24

Monsieur le Maire rappelle le contexte de hausse des prix de l'énergies, et une légère augmentation de demande par les associations de location de la salle des fêtes. Il rappelle que la salle était prêtée gracieusement jusqu'à ce jour.

Après étude et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à partir du 1^{er} janvier 2023 :

- De fixer un montant de 50 euros par jour aux associations extérieures à la commune.
- D'exonérer les associations présentes sur la commune.

Le Maire.

Jean-Louis FITY.